

Séance du mardi 21 juin 2016 à 20h15

<u>Président</u>	M. Nicolas Rosat
<u>Secrétaire</u>	Mme Jacqueline Creteigny
<u>Scrutateurs</u>	M. Nicolas Pulfer M. Romain Perrenoud

43 conseillers répondent à l'appel.

Sont absents et se sont excusés : Mmes et MM. Philippe Rossier, Serge Thorimbert, Nicolas Suter, Dominique Favre, Charles Gabella, Olivier Burnet, Alexandre Liardet, Catherine Berger, Nils Piguet, Catherine Aellen, Thomas Buchanan, Catherine Milhaud Renaud.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour tel que présenté est accepté sans modification.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 mai 2016

Le procès-verbal est adopté avec remerciements à son auteur (2 abstentions).

2. Communications du Bureau

Le président informe qu'en cette soirée du 21 juin, un événement à la fois unique et aussi rare qu'une conjonction de cinq planètes a lieu : M. Marcel Schwab fête ses 80 ans, ainsi que sa dernière séance après 30 ans de Conseil communal ! Le président demande aux Conseillers d'entonner le traditionnel « Joyeux Anniversaire Marcel » en chœur, avec l'aide musicale de M. Silvio Piemontesi. Un gâteau d'anniversaire lui est d'autre part offert par Mme Véronique Bezençon. Après cet intermède fort sympathique, le président fait part de deux courriers de remerciement de MM. Marc-Henri Vallon et Marcel Schwab, fleuris pour leur anniversaire.

Le président cite un courrier de l'ARCAM annonçant la 1^{ère} rencontre du district de Morges qui aura lieu samedi 1^{er} octobre à Apples, de 12h00 – 17h00. Cette manifestation mettra en lumière les nombreux projets de développement de la région et présentera les activités et prestations de l'ARCAM. Tout conseiller est invité à y participer. De plus amples informations concernant les inscriptions seront communiquées ultérieurement.

Le président rappelle la soirée festive du 31 mai à l'Arboretum qui a marqué la fin des activités du Conseil pour la présente législature. Ce fut une belle réussite pour laquelle le

président tient à remercier le personnel de l'Arboretum et communal, sans distinction de fonction.

Le 5 juin, le Bureau était sur pied pour les votations concernant 5 objets fédéraux. Le président remercie les huit personnes qui ont consacré une partie de leur dimanche à la bonne marche des institutions.

Le 14 juin, s'est déroulée la séance d'information concernant l'assermentation du 20 juin, destinée aux nouveaux et anciens conseillers. Les échos sont favorables et le président formule le vœu que cette initiative soit reconduite dans cinq ans.

Le président rappelle les votations fédérales du 25 septembre prochain et quelques manifestations ayant lieu durant les mois de juin et juillet : le 24, Aubonn'Apéro de l'Echo du Chêne, le 26, « La Belle de Cadix » de l'Opéra de Lausanne au CCSC dans le cadre de la Route Lyrique. Exposition de photos en plein air « Itinérance » par l'association Rigzen-Zanskar jusqu'au 1^{er} juillet. Le 1^{er}, promotions des écoles d'Aubonne. Le 1^{er}, Aubonn'Apéro du Groupement des Commerçants et le 8, celui des Amis de l'Hôpital d'Aubonne.

Pour terminer, le président rappelle que tout conseiller désirant faire partie d'une commission peut en tout temps le contacter : president.conseil@aubonne.ch.

3. Réponses aux vœux de la Commission de gestion et adoption des comptes communaux 2015 – Préavis no 3/16 – Rapport accompagnant les comptes 2015

Le président rappelle quelques éléments concernant la marche à suivre de ce préavis. L'art. 113, stipule que le Conseil délibère séparément sur la gestion et les comptes, les réponses de la Municipalité au sujet desquelles la discussion n'est pas demandée, sont considérées comme admises par le Conseil. D'autre part, l'art. 111 du règlement du Conseil a été respecté, les réponses aux vœux ayant été transmises 10 jours avant la séance.

M. Jean-Philippe Egger donne lecture du rapport de la Commission de gestion : « *En conclusion, la Cogest se félicite, en cette fin de législature, de la qualité des débats qui ont prévalu au cours de ces cinq dernières années. Si parfois il y a eu un peu de piquant dans les discussions, les débats sont restés constructifs, chacun respectant la séparation des pouvoirs entre législatif et exécutif. Cependant, le Conseil s'est parfois interrogé sur l'urgence de certains préavis ou sur une politique du « fait accompli ». Les Cogest et Cofin en ont sereinement discuté avec la Municipalité ; cette dernière est consciente de cette problématique et souhaite l'améliorer. Dans un premier cas, il est cependant rappelé que parfois l'exécutif doit réagir « en l'opportunité ». Pour cela, il met dans la balance les + et les – et prend la décision qui s'impose. Dans d'autres cas, c'est l'anticipation qui a pu manquer, due peut-être à un manque d'information en amont, comme à une erreur d'appréciation. En finalité, c'est l'importance de la transparence et la régularisation de ces dossiers qui doit prévaloir. Le Conseil est bien d'accord avec les Autorités à ce sujet ! A cet effet, le modus operandi proposé est qu'en cas de problèmes de cet ordre, le Président du Conseil ainsi que celui de la Cofin en soient immédiatement informés. Cette fin de législature est également une page qui se tourne pour deux municipaux : Mme Gisèle Burnet et M. Eric Müller. Qu'ils*

soient ici chaleureusement remerciés pour leur engagement et les nombreuses années consacrées avec efficacité à la vie politique aubonnoise ».

Compte tenu de ce qui précède, la Commission de gestion, unanime, propose de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- 1) adopte
 - a) les comptes 2015 de la commune d'Aubonne faisant apparaître Fr. 38'964'286.72 aux recettes ; Fr. 36'113'392.29 aux dépenses et bouclant ainsi pour un excédent de recettes de Fr. 2'850'894.43.
 - b) le bilan de la commune d'Aubonne avec à l'actif comme au passif la somme de Fr. 51'685'769.16 avec un capital après report de l'exercice courant de Fr. 6'683'587.03
- 2) accepte la gestion de la Municipalité pour l'année 2015 et lui en donne décharge
- 3) donne décharge de leur mandat à la Commission de gestion et à la Commission des finances.

M. Pascal Lincio donne lecture du rapport de la Commission des finances : *« En conclusion, la Cofin relève que le résultat de l'année 2015 se caractérise par un important revenu extraordinaire (gain financier et comptable) ainsi que par un rendement des impôts ordinaires et spéciaux (conjuncturels) supérieur aux prévisions. Ces éléments ont permis notamment le financement par nos fonds propres d'une partie non négligeable de nos investissements, en particulier la construction du nouveau collège du Cœur du Chêne, tout en maintenant un niveau d'endettement supportable.*

Attendu cependant qu'il est certain que la marge d'autofinancement « exceptionnelle » de notre commune pour l'exercice 2015 ne saurait se maintenir à un tel niveau à l'avenir et compte tenu de l'impact non encore totalement maîtrisé de la réforme sur l'imposition des entreprises (RIE III), il conviendra de continuer à assurer une saine gestion de nos ressources permettant la couverture et la maîtrise des charges qui nous incombent, ainsi que la diversification de nos revenus hors fiscalité (vente de gaz, rendements locatifs et taxes) afin d'assurer le financement de nos projets futurs sans trop devoir recourir à l'emprunt ».

Sur la base de ce qui précède, la Commission des finances, unanime, propose d'accepter les comptes 2015 tels que présentés et d'en donner décharge avec remerciements à la Municipalité.

Le président relève qu'après 34 ans de Conseil, M. Pascal Lincio vient de rapporter pour la dernière fois au nom de la Cofin, avant de rejoindre la Municipalité le 1^{er} juillet. Celui-ci est chaleureusement applaudi.

Le président ouvre la discussion concernant le rapport de la Commission des finances.

M. Bertinotti demande des éclaircissements sur la répartition de frais d'audit sur les Services Techniques alors que celui-ci touchait principalement l'administration communale et

qu'ensuite un second audit devait être entrepris pour les Services Techniques. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond qu'il y a eu deux audits, un dont fait état le rapport sur le plan administratif et un autre sur le plan technique, raison pour laquelle ces montants sont répartis sur les deux services. A la question de M. Bertinotti concernant les résultats de ces audits, M. le Syndic Luc-Etienne Rossier précise que cela fait partie de la gestion du personnel et ne désire pas s'exprimer à ce sujet, mais précise qu'il n'y a pas eu de décision lourde à prendre.

Mme Christine Dubugnon s'étonne du bénéfice sur le gaz, car certaines communes, telle que Lausanne, ont régulièrement des baisses au niveau du prix. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier précise que le prix du gaz à Lausanne est beaucoup plus élevé qu'à Aubonne et la Municipalité s'efforce de maintenir un prix acceptable et abordable.

La parole n'étant plus demandée, le président ouvre la discussion sur le préavis.

M. Rémy Senglet demande ce qu'il en est de la suite du séparatif et de l'état de certaines routes d'Aubonne.

M. Wladimir Mange revient sur le dépôt de sa motion au sein du Conseil. La commission nommée a rendu ses réponses en octobre dernier et il attend toujours la réponse de la Municipalité. Il annonce qu'afin de montrer son désaccord à la non-réponse de cette dernière à ce jour, et ce malgré ses demandes, il refusera les comptes.

Mme Valérie André aimerait savoir quelle est la part de temps de travail accompli par les ASP dans les communes avoisinantes. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral répond que cela correspond, en ordre de grandeur, à environ à 2h00 par semaine et par commune.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion en relisant les conclusions du préavis. Le préavis est accepté par 41 voix (1 non, 1 abstention).

Au nom de la Municipalité, M. le Syndic Luc-Etienne Rossier remercie les membres du Conseil pour leur confiance et en particulier les rapporteurs des commissions de gestion et des finances pour la qualité de leur travail.

Vœux de la Cogest et réponses de la Municipalité

1. *La Commune s'équipe d'une cuisinette au bâtiment du Collège de Pizy.*

Réponse : *La Municipalité accepte ce vœu et fera le nécessaire lors de la prochaine législature.*

Mme Christine Dubugnon demande des précisions sur le terme de « cuisinette ». M. Jean-Philippe Egger, au nom de la Cogest, répond qu'il s'agira d'une cuisine en adéquation avec la grandeur de la salle.

La parole n'étant pas demandée, le vœu est soumis au vote et accepté à l'unanimité.

2. *La Municipalité doit rénover les vestiaires de ce centre.*

Réponse : La Municipalité accepte ce vœu. Parallèlement, elle souhaite entreprendre une réflexion globale sur la rénovation de ce bâtiment en particulier quant à ses fonctionnalités et aux étapes de travaux.

Pour M. Guy Maurer, ces vestiaires peuvent encore fonctionner et un coup de pinceau suffirait jusqu'à la réfection globale du bâtiment.

Suite à la remarque de M. Guy Maurer, M. Jean-Philippe Egger précise que ces vestiaires sont dans un piteux état. Moisissures, portes cassées, etc., le concierge fait son maximum mais le tout a souffert au long des années. La Municipalité se penche sur une étude globale de ce centre culturel et un montant de plusieurs millions a été évoqué. Si une étude est demandée, il faudra trouver le financement et cela prendra du temps. Les membres de la Cogest aimeraient une rénovation correcte et rapide de ces locaux. Quoi qu'il advienne du bâtiment dans le futur, ces vestiaires seront toujours là, utilisés, et leur rénovation ne peut mettre en péril un projet futur.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier précise que la rénovation du Centre culturel était prévue durant cette dernière législature mais d'autres priorités se sont présentées. L'usage intensif des douches et vestiaires et d'utilisateurs peu soigneux laisse la Municipalité dubitative face à de gros travaux. Le souhait actuel est de trouver une solution pour les footballeurs qui permette d'alléger la pression sur les vestiaires et les douches et ensuite d'adapter les infrastructures existantes par le biais d'un concours d'architecture.

En réponse à la question de M. Mathieu Félix demandant si la Municipalité a déjà établi un calendrier à ce sujet, M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que le calendrier est lié à plusieurs aspects dont le plan d'affectation du Chêne. Un cahier des charges détaillé servirait de base pour un concours d'architecture.

M. Yves Charrière relève qu'il y manque la base, et Mme Marie-Christine Saxer Studer de renchérir sur le fait que de simples travaux de rénovation, pas nécessairement coûteux, peuvent agir positivement sur les utilisateurs. La salle de l'Esplanade en est un exemple flagrant. Le minimum doit être fait pour avoir des lieux respectables et agréables.

La parole n'étant plus demandée, le vœu est accepté par 38 voix (3 non).

3. La Municipalité doit se doter d'un outil performant pour la gestion des bâtiments.

Réponse : La Municipalité accepte le vœu et va poursuivre la mise en place du répertoire de son patrimoine immobilier sur les plans énergétiques et de valorisation des immeubles. Elle va également rechercher un logiciel approprié tel qu'Epicure.

M. Wladimir Mange est surpris par la réponse de la Municipalité, cette demande ayant été faite depuis plusieurs années, tant au Conseil que par les précédentes Commissions de gestion. M. le Syndic indique que la mise en place d'Epicure permettrait d'avoir une gestion efficiente de ces bâtiments et précise qu'un peu de patience est parfois de mise si on entend prioriser les choses et avoir les moyens de sa politique.

A la question de M. Guy Maurer concernant le prix d'un tel logiciel, M. Jean-Philippe Egger répond que ce n'est pas onéreux mais il faut avoir à disposition les moyens humains et le

temps nécessaire, voire engager une personne extérieure. M. Wladimir Mange précise que le contrat de licence coûte entre Fr. 500. —et Fr. 1'000. —par bâtiment, soit un investissement entre Fr. 3'000. —et Fr. 10'000. —pour un bâtiment tel que le Chêne. Selon lui, une somme de Fr. 70'000. —à Fr.- 100'000. --, répartie sur 3 ans, pourrait être portée au budget.

La parole n'étant plus demandée, le vœu est soumis au vote et est accepté par 38 voix (1 non, 4 abstentions).

4. *La Municipalité doit améliorer la qualité florale des giratoires de la gare et de Clamogne ainsi que de la plate-bande de l'av. du Clos d'Asper et de celle du haut de la route de Pénesson. Il en est de même pour les pots de limitation à la rue du Chaffard.*

Réponse : La Municipalité prend note des remarques formulées à l'encontre de la qualité florale des endroits susmentionnés. Les avis qui nous parviennent de la population sont souvent diamétralement opposés. Le Service des Parcs et Jardins se trouve confronté à sa limite en temps de dotation en personnel et budgétaire. Une décoration plus élaborée demandera davantage de forces humaines et va à l'encontre du mouvement actuel qui prône davantage le côté naturel, la biodiversité et le renoncement aux herbicides. Une réflexion sur le concept de création et d'entretien des différents massifs et parterres végétalisés sera entreprise par le service concerné en relation avec la nouvelle municipalité. Des propositions vous seront soumises tout en étant attentif à une communication renforcée sur l'évolution des pratiques.

Mme Marie-Christine Saxer Studer s'interroge sur les critères choisis par la Cogest pour les critiques concernant les giratoires. Mme Nicole Gabella rétorque qu'en sens général, il n'y a pas de cohésion florale entre les massifs structurés, les plantes annuelles et la biodiversité, ce qui donne une impression très désordonnée. M. Patrick Schneiter revient sur la bande herbeuse de l'Av. du Clos d'Asper et aimerait des réponses à sa demande datant de 2011.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier, et conformément à la réponse au vœu de la Cogest, tient à relever que les avis divergent complètement selon les personnes et la Municipalité entend plutôt des avis très favorables quant aux décorations florales à Aubonne. La diversité est extrêmement importante et peut être conçue par des massifs floraux très riches et des choses plus minérales comme le giratoire de la Place de la Gare. Quant à la bande herbeuse, la diversité des essences mises en place est plutôt un enrichissement. M. le Municipal Eric Muller rejoint la discussion et précise que les essais ont montré que dans les conditions particulières de cette bordure, seules la lavande et la prairie fleurie tiennent le coup. Les conditions sont rudes pour un couvert végétal, l'objectif étant de faire écran entre la route et le trottoir, le service des Parcs et Jardins a décidé pour atténuer sa monotonie d'alterner lavande et prairie. Si cette solution ne convient pas, c'est aux membres du Conseil de faire des propositions concrètes ou par le dépôt d'une interpellation ou motion. M. Patrick Schneiter précise qu'il a fait une demande et qu'il attend toujours les résultats de celle-ci.

Le président tient à rappeler les termes du vœu de la Cogest et demande à son président si celui-ci s'oppose à la biodiversité et maintient la plantation de plantes annuelles. Celui-ci répond qu'il ne trouve pas cela très beau mais entend que cela devrait se développer dès

l'année prochaine ; la Cogest maintient son vœu et demande à la Municipalité de réfléchir et revenir devant le Conseil avec de nouvelles propositions. Réflexion, proposition, et décision de la part du Conseil, vu sous cet angle, cela le satisfait.

Le vœu est accepté par 29 voix (9 non, 5 abstentions).

5. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Michel Crottaz informe sur le chantier de la piscine. Les services de l'Etat sont venus contrôler les nouvelles installations de chloration et ont reçu un label de qualité. Le PPA de Clamogne sera mis prochainement à l'enquête publique. C'est un sujet facile à analyser qui sert à légaliser une zone qui est hors zone de densification.

Mme Gisèle Burnet incite les conseillers à aller voir l'exposition itinérante de photos géantes à travers la ville. Une balade de 45 minutes qui suscite réflexion et sentiments, ceci jusqu'au 1^{er} juillet. Quant à la Route Lyrique de l'Opéra de Lausanne, qui se produira le 26 juin prochain, il ne reste que quelques places. Ces opérations culturelles relèvent d'un melting-pot entre la Municipalité, la commission culturelle et la SDA. Concernant les écoles, la collaboration avec les établissements scolaires est extraordinaire. Toutes les associations de Préverenges à Nyon se voient à raison d'une séance toutes les 6 semaines. A Aubonne, il existe une belle concordance entre tous les intervenants pour préserver au maximum les besoins des enfants et des parents. Cette année, quelques enfants d'Aubonne iront à l'école à Féchy car une classe s'est fermée ; l'école fait le maximum pour que toutes les solutions soient trouvées. Elle annonce avec plaisir, et pour la troisième fois consécutive, le Bal des promotions fort bien fréquenté par les élèves.

M. Eric Muller annonce que le nouveau robot-broyeur fait ses premiers pas. C'est une machine sur chenille qui grimpe les talus et fonctionne avec une télécommande, ce qui évite les risques de chute pour le conducteur et permet de faucher les grandes herbes des talus. Concernant la pose de plaquettes au cimetière, après discussion avec le service concerné, il ressort que le jardin du Souvenir a été créé pour les familles qui veulent déposer les cendres d'un défunt tout en désirant conserver l'anonymat et s'éviter l'entretien d'une tombe. Pour garder un élément physique en mémoire de la personne décédée, il y a possibilité de mettre en terre l'urne dans une tombe cinéraire avec pose d'une pierre qui recouvre l'ensemble de la tombe, sans élément à jardiner et sans entretien. Si une autre perception se fait sentir au sein du Conseil communal, la Municipalité et les Service des Parcs et Jardins étudieront les demandes et feront de nouvelles propositions.

M. Jean-Christophe de Mestral fait un bref rapport sur les investissements de la commune. Travaux de rénovation de la piscine et mise aux normes Fr. 101'864. — engagés (crédit voté Fr. 103'000. --), les travaux sont pratiquement terminés. Rénovation des bâtiments rue de l'Industrie 8-10, Fr. 52'000. — engagés (crédit voté de Fr. 601'000. --), quant au Collège du Chêne Fr. 172'000. — engagés (crédit voté Fr. 417'000. --).

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral fait référence au concept énergétique de la commune, répondant ainsi à la motion Mange. Il se réfère au CECD qui est le concept

énergétique vaudois élaboré par le SEVEN ; il s'agit d'un plan directeur pour la gestion d'énergie pour les communes, qui s'articule en 3 volets (état des lieux de la situation énergétique actuelle, objectifs, actions). Un état des lieux est en cours d'élaboration. Il faudra ensuite mesurer les actions réalisées et celles qui sont en cours de réalisation pour arriver à une image globale de la situation énergétique actuelle. La Municipalité travaille actuellement avec la société Weinmann Energie, qui, après un départ relativement lent, s'est maintenant mis au travail, et un rapport peut être prévu dans les six mois à venir.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier a en mains le contrat administratif à signer avec le SIDERE pour l'alimentation en eau potable de Pizy. Cet organe exploitera, entretiendra les conduites, assumera la distribution d'eau potable et prendra à sa charge tous les frais d'exploitation et d'entretien des installations. Il n'y aura pas d'investissement à faire.

Le Plan Directeur Cantonal a été mis en consultation ; simultanément, la consultation est lancée sur la révision de la LATC, qui concerne particulièrement Aubonne car le PGA est en pleine élaboration. Le Conseil d'Etat a renoncé à faire établir des plans directeurs régionaux et les plans directeurs communaux ne concerneraient plus que les exécutifs communaux, donc ne sont plus soumis au législatif.

M. le Syndic (Syndaco) de Cusano Mutri aimerait accueillir un groupe d'aubonnois entre le 23 septembre et le 9 octobre de cette année pour la fête des bolets. Un projet de voyage sera proposé par la Municipalité.

6. Questions, vœux et divers

M. Wladimir Mange ayant fait part de sa désapprobation lors de l'acceptation des comptes, tient néanmoins à remercier M. le Municipal de Mestral pour ses explications claires concernant la politique énergétique de la commune. Cependant il regrette la réponse tardive de la Municipalité et relève l'urgence absolue de prendre le problème à bras-le-corps et informe qu'il tient à disposition des personnes intéressées des documents complets relatifs à cette problématique.

M. Denis Berger revient sur la distribution d'eau à Pizy. Lors du premier projet, il était prévu de profiter des fouilles pour installer la fibre optique, est-ce toujours d'actualité ? M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que ce vœu est pris en considération et la Commune demande systématiquement à SEFA s'il y a possibilité de mettre des tubes pour l'alimentation électrique ou ce genre de demande.

M. Yves Charrière fait partie d'une commission professionnelle dans le cadre d'un club service régional. Il y a beaucoup d'échanges d'étudiants, mais peu concernant les apprentis. Il a donc été décidé de faire des échanges de six mois avec la Suisse allemande, notamment le canton de Schwyz. Cet échange se ferait dès l'obtention du CFC, dans le cadre d'un premier emploi pour parfaire l'allemand et avoir une approche culturelle différente ; cela sans se soucier ni de trouver l'emplacement, ni les conditions cadres, puisque le logement se fait au sein d'une famille. Il encourage chacun et chacune à en parler autour de soi et demande à l'administration communale de faire part de cette opportunité. M. le Syndic Luc-

Etienne Rossier relève que la commune a vécu cette expérience avec une jeune fille venant de Suisse allemande, et ce fut une réussite. La Municipalité va tenir compte de ce vœu.

Suite à la création d'un nouveau parking au Chemin de la Colline, M. Thierry Bertinotti demande si des places pourraient être mises à disposition des habitants du quartier. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier rétorque que pour le moment il n'y a pas de places et que ce parking est destiné à accueillir les engins de chantier et le matériel nécessaire à la réalisation des travaux dans ce secteur, déjà réduit en termes de dimension. Dans le futur, il sera mis à disposition des habitants, mais pour l'heure il n'y a pas de places disponibles. M. Bertinotti rappelle que c'est un terrain communal, et pense que l'on peut trouver un modus vivendi, ce qui soulagerait la problématique du parcage du haut de ville.

Le président clôt cette séance et annonce qu'il ne fera pas de discours pour cette fin de législature car il s'est déjà exprimé le 31 mai dernier. Il tient simplement à citer au ban d'honneur du Conseil les Conseillères et Conseillers qui ont décidé de se retirer après quelques, voire de nombreuses années de législature. Il cite nommément les noms des conseillers et un cadeau d'adieu sous la forme d'un gobelet en étain est remis aux plus anciens, soit : MM. Jean-Philippe Egger, Michel Favre, Marcel Schwab et Pascal Lincio. Il remercie pour leur engagement tous les conseillers et se réjouit de retrouver tous ceux qui continueront à porter le flambeau au sein du Conseil. Il souhaite plein succès aux deux conseillers élus à la Municipalité, Mme Sandra Linder et M. Pascal Lincio et prend congé, au nom du Conseil communal de Mme Gisèle Burnet et M. Eric Müller, Municipaux et les remercie pour tout le travail accompli au sein de la Municipalité.

Il convie l'assemblée à un dernier apéritif et souhaite une belle fin de soirée à tous tout en rappelant la première séance de Conseil en date du 6 septembre 2016.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Nicolas Rosat

Jacqueline Cretegnny